

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Zeitschrift:</b> | Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses |
| <b>Herausgeber:</b> | Alliance de Sociétés Féminines Suisses  |
| <b>Band:</b>        | 72 (1984)   |
| <b>Heft:</b>        | [4]   |
| <b>Artikel:</b>     | Relations féminines internationales : les voies cachées de la solidarité  |
| <b>Autor:</b>       | Bugnion-Secretan, Perle   |
| <b>DOI:</b>         | <a href="https://doi.org/10.5169/seals-277180">https://doi.org/10.5169/seals-277180</a>                                 |

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 13.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les voies cachées de la solidarité

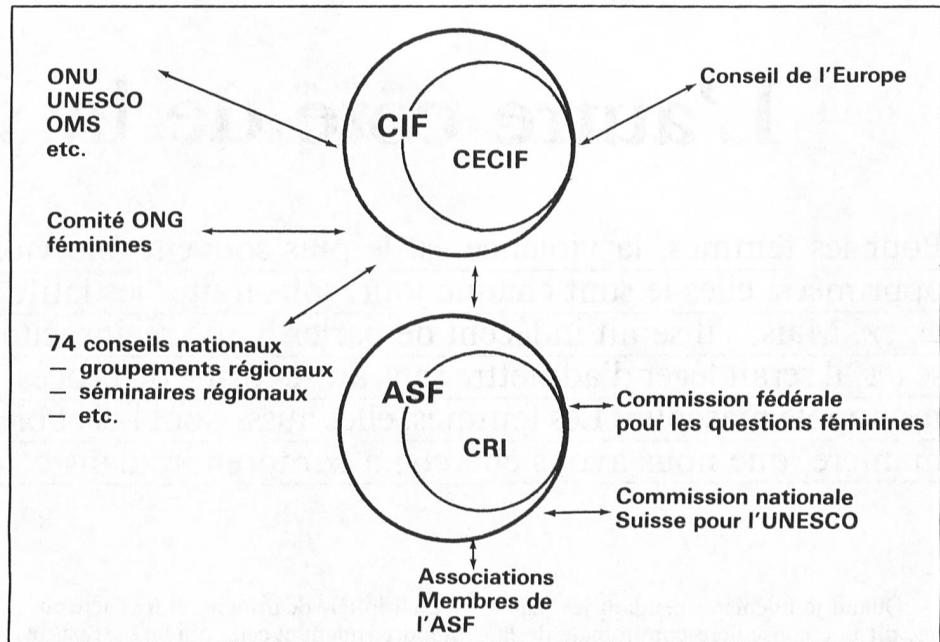
Il y a plusieurs façons de manifester sa solidarité. Il y a d'abord les projets d'aide poursuivis par beaucoup d'associations avec les femmes du tiers monde. Il y a ensuite les manifestations à l'occasion du 8 mars. Il y a enfin, ou il devrait y avoir la participation des associations au système « institutionnel ». C'est peut-être la forme de solidarité moins connue. L'Alliance de Sociétés féminines en parlera lors de son assemblée des déléguées le 12 mai à Lucerne. Nous pensons donc utile d'y consacrer quelques explications. Ajoutons qu'un exposé analogue pourrait être fait à propos de l'Association pour les Droits de la femme, membre de l'Alliance internationale des femmes ; Mme Rimondini en est l'active vice-présidente et représentante à l'ONU. Un organigramme sommaire (ci-contre) permet de limiter les explications théoriques.

Rappelons seulement que l'ASF est le membre suisse du Conseil International des Femmes (CIF), fondé il y aura cent ans en 1988 et qui compte 74 conseils nationaux des femmes. Son rôle important dès le début pour la promotion politique, économique et sociale des femmes lui a valu de recevoir le statut consultatif auprès de l'ONU et de plusieurs des agences spécialisées. Il est dans le système des Nations Unies, ce qu'on appelle une Organisation Non Gouvernementale (ONG). Dans le cadre du CIF, les conseils nationaux européens se sont regroupés dans le Centre Européen du CIF (CECIF) pour jouer auprès du Conseil de l'Europe le même rôle que le CIF à l'ONU. Ajoutons encore que le CIF répartit son travail entre des commissions dites permanentes. A chacune d'elles correspond, en principe, une commission de l'ASF, dont le mandat a ainsi deux volets : l'un au plan national, l'autre au plan international.

La Commission des Relations Internationales de l'ASF (CRI) est la charnière entre l'ASF d'une part, le CIF et le CECIF, d'autre part ; elle assure en quelque sorte les relations publiques extérieures de l'ASF. Nous avons été interroger son actuelle présidente, Mme Danielle Bridel.

**FS. Comment se fait la coordination entre votre commission CRI et les relations extérieures de l'ASF ?**

D.B. Des membres du comité de l'ASF, qui représentent celle-ci à l'extérieur ou ont des charges au CIF, font partie de la CRI ; Mme Daeniker nous représente au



CECIF et à la Commission fédérale pour les questions féminines ; Mme Feinstein est membre de la Commission nationale Suisse pour l'UNESCO ; Mme von der Weid est présidente de la commission permanente du CIF Relations Internationales et Paix. Mme de Boccard est trésorière du CIF, Mme Breiter vice-présidente de la commission du CIF pour l'économie familiale. J'ai, en outre, beaucoup de contacts avec Mme Rolande Gaillard, qui représente si fidèlement le CIF auprès du siège européen de l'ONU.

**FS. Quelles sont les activités actuelles de la CRI ?**

D.B. Nous avons étudié les recommandations de la conférence triennale de Séoul en 1982 et les avons distribuées à chaque commission concernée de l'ASF. Nous veillons à ce que les commissions répondent aux questionnaires envoyés par le CIF, grâce auxquels le CIF peut faire une synthèse et être vraiment le porte-parole des femmes. Il en va de même pour le CECIF. La CRI répond aux questionnaires de la commission du CIF Relations Internationales et Paix.

**FS. Je pense que vous préparez la prochaine conférence de l'ONU sur la Décence de la femme pour 1985 à Nairobi ?**

D.B. Effectivement. D'une part, nous sommes ou serons en relations avec le Département fédéral des Affaires étrangères et la Commission pour les questions féminines au sujet de la position que prendra la Suisse dans la conférence gouvernementale et de la composition de la délégation

suisse. D'autre part, nous suivons les préparatifs par les ONG pour un forum analogue à celui de Copenhague en 1980. Nous en saurons davantage après les réunions qui ont lieu ces jours à Vienne.

**FS. Quelles difficultés rencontrez-vous donc dans votre charge ?**

D.B. Les organisations féminines, y compris le CIF et l'ASF, sont limitées par le manque de fonds et l'absence d'un plan financier qui permettrait d'envoyer des délégations étoffées aux rencontres internationales.

**FS. Et pourtant, rien ne vaut la participation à une rencontre internationale pour éveiller l'intérêt pour les questions internationales !**

D.B. C'est vrai, l'effet est immanquable, et on voudrait que le plus grand nombre possible de gens fassent cette expérience. Une autre difficulté, c'est de trouver assez de gens à la fois compétents et intéressés, et en particulier des jeunes, que nous voudrions intégrer de plus en plus au travail de l'ASF et du CIF. Il est difficile aussi de faire comprendre que l'exercice de la solidarité internationale implique un effort continu d'information. Ainsi, ce n'est pas parce que « une fois », on a parlé du CIF et du CECIF à l'ASF qu'il ne faut pas reprendre le sujet. Les gens changent, ou ils oublient. Seul l'intérêt des associations membres pour les liens internationaux de l'ASF permettrait à celle-ci de mieux assumer ses responsabilités de membre du CIF et de surmonter notre manque de ressources tant matérielles qu'humaines.

Perle Bugnion-Secretan